



LA LOI D'AVENIR

POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET LA FORÊT



Un nouvel élan pour notre agriculture



Stéphane Le Foll
Ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire
et de la forêt

L'agriculture française, les filières agroalimentaires et forestières sont des leviers essentiels pour relever le défi de la compétitivité économique, sociale et environnementale de notre pays et contribuer ainsi au développement productif de la France sur l'ensemble des territoires.

Depuis plus d'un an, chacun peut mesurer le chemin accompli pour tracer les contours de modèles de production diversifiés, durables, générateurs de valeur ajoutée et d'emploi qui ne font pas de l'agrandissement des exploitations la seule voie possible pour relever ce défi.

Cette double performance économique et environnementale nécessite à la fois de l'innovation technique, technologique et scientifique mais également de l'innovation sociale et collective en matière de coopération, de formation et d'accompagnement, d'organisation du travail, de modes d'investissement. C'est par ce biais que nous construirons de nouvelles formes d'entrée dans le métier et que nous parviendrons à remplir l'objectif de renouvellement des générations ; c'est ainsi

que nous garderons des agriculteurs responsables, sur des exploitations diversifiées et ancrées dans les territoires. C'est par cette voie que nous retrouverons des gains de productivité gages de croissance et d'emploi pour l'agriculture et les filières agroalimentaires et forestières.

Il est aussi indispensable de renforcer le lien entre l'agriculture, ses métiers, ses produits et l'ensemble des Français, notamment les plus jeunes, en réaffirmant que l'alimentation est la finalité première de la production agricole. Les évolutions que je souhaite pour notre agriculture contribueront à restaurer la confiance des Français vis-à-vis de leur alimentation tant en assurant la qualité des produits de l'agriculture française qu'en garantissant leur qualité sanitaire et leur moindre impact sur l'environnement.

Cette voie n'est ni celle d'un retour en arrière, ni celle d'une fuite en avant. C'est la voie du progrès, d'une France tournée vers son avenir agricole, agroalimentaire et forestier. Cette voie est celle qui permet à notre pays de développer des agricultures avec des agriculteurs.



**DES FILIÈRES
PLUS COMPÉTITIVES**

.....



**L'AGRO-ÉCOLOGIE
AU CŒUR DE PRATIQUES
INNOVANTES**

.....



**PRIORITÉ
À LA JEUNESSE**

.....



**AGRICULTURE
ET SOCIÉTÉ :
UN DIALOGUE RÉNOVÉ**

La loi d'avenir pleinement inscrite dans l'action gouvernementale



CALENDRIER

30 octobre 2013

Présentation du texte
en Conseil des ministres

7 janvier 2014

Début de l'examen en séance publique
à l'Assemblée nationale



DES FILIÈRES PLUS COMPÉTITIVES

L'agriculture et les industries agroalimentaires dans la France de 2025

Le Président de la République et le Premier Ministre ont fait le choix de réfléchir à la France dans 10 ans.

Au-delà de la question globale qui est posée pour notre pays, l'agriculture et l'agroalimentaire doivent s'inscrire dans une démarche stratégique pour les 10 prochaines années.

Nous avons à faire face au processus de mondialisation, à la question de la compétitivité, à la prise en compte du processus de transition écologique. Ceci nous conduit à mener une réflexion générale sur le positionnement de notre agriculture et nos industries agroalimentaires, en Europe et dans le monde pour valoriser nos productions et assurer à notre balance commerciale un solde positif.

Cet engagement stratégique s'appuie sur de grandes mesures transversales en termes de compétitivité comme le Crédit Impôt Compétitivité Emploi, mais aussi sur les mesures portant sur l'organisation des producteurs, sur la mise en œuvre de nouvelles relations commerciales entre les maillons des filières, sur la recherche et l'innovation et la différenciation des produits. Tout cela doit valoriser aussi l'excellence qualitative, sanitaire et sociale de notre production. Chaque filière doit avoir une réflexion sur ces grands axes stratégiques et se fixer à la fois des objectifs en termes de réponse au marché national, régional et local, et des objectifs en termes d'exportation sur les marchés mondiaux avec un axe spécifique sur le grand marché méditerranéen et africain.

Pour venir en appui à ce travail, l'État mobilisera l'ensemble des moyens qui sont à sa disposition, en particulier la BPI et les fonds européens pour soutenir l'investissement et l'innovation. Les filières devront aussi réfléchir à leur organisation et l'État, par le biais de la loi Consommation, fixera un cadre favorisant la renégociation des contrats entre agriculture, industrie agroalimentaire et distribution. Objectif : ré-équilibrer les relations entre les différents maillons de la filière.

L'objectif est de faire de la France une puissance agricole et agroalimentaire en s'appuyant sur la diversité de ses agricultures et la valorisation de chacune d'entre elles, la transformation des produits de manière plus ou moins élaborée et à destination de marchés à la fois standards et segmentés.

C'est par la mise en mouvement de toute cette diversité, que nous créerons à la fois de l'emploi et de la richesse pour notre pays. L'image de la France c'est l'excellence, elle doit être l'axe majeur de toute cette réflexion.

Chaque filière et chaque conseil spécialisé de FranceAgriMer, recevront des fiches de propositions élaborées par le ministère sur lesquelles elles pourront s'appuyer pour élaborer un plan stratégique à 10 ans.

Une démarche analogue sera menée pour la filière forêt bois avec le Conseil Supérieur de la Forêt et des produits forestiers.

Stéphane Le Foll, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Guillaume Garot, Ministre délégué chargé de l'agroalimentaire



DES FILIÈRES PLUS COMPÉTITIVES

En parallèle, la loi d'avenir fixera les grands objectifs de la politique agricole et alimentaire et affirmera en particulier la nécessité de la double performance économique et environnementale des exploitations.

► Des filières performantes et compétitives

Pour limiter les effets de la volatilité des prix des matières premières agricoles **une clause de renégociation des contrats agricoles** est introduite dans le projet de loi pour la consommation en cas de fluctuation importante des prix des matières premières.

Une **contractualisation adaptée** pour tenir compte des problématiques particulières des nouveaux installés et un recours accru à la médiation pour mieux réguler les relations commerciales.

Un **fonds stratégique** pour concourir au financement des investissements et innovations dans la filière forêt-bois

Un dispositif **d'assurance** rénové pour la forêt.

► Un accès au foncier permettant la compétitivité économique des exploitations et le renouvellement des générations

Rénover les **objectifs du contrôle des structures**, désormais inscrit dans un schéma régional, en faveur de l'installation et de la consolidation d'exploitations pérennes et diversifiées, en **limitant les agrandissements excessifs**, afin de favoriser l'emploi, l'installation et la création de valeur ajoutée.





L'AGRO-ÉCOLOGIE AU CŒUR DE PRATIQUES INNOVANTES

Le **défi de la transition écologique** sera relévé autour du projet agro-écologique présenté fin 2012 par Stéphane Le Foll. Les agriculteurs français peuvent aujourd'hui combiner l'ambition économique, qui est fondamentale et l'ambition écologique qui est celle du monde agricole et de la société toute entière.

► Des projets collectifs au service de la performance environnementale

Les GIEE (groupements d'intérêt économique et environnemental) : reconnaître des projets collectifs répondant à une problématique identifiée sur un territoire par une transition vers un nouveau système de production agricole, combinant performance économique, environnementale et sanitaire.

Les GIEEF (groupements d'intérêt économique et environnemental forestier) : encourager les démarches de gestion forestière en commun.

Inciter à l'utilisation du bois dans les constructions neuves, à travers la reconnaissance de l'intérêt général du captage et du stockage de carbone dans le bois.

► L'agronomie au cœur des pratiques agricoles

Faire évoluer les formations aux nouvelles pratiques, les parcours d'enseignement, la formation des enseignants, et **aussi les exploitations des établissements** vers la double performance.

Encourager la **lutte intégrée** et le recours au bio contrôlé via un **conseil agricole** renforcé.

► Diminuer le recours aux engrais et aux produits phytosanitaires

Mettre en place un **suivi post Autorisation de Mise sur le Marché** des produits phytosanitaires afin de mieux mesurer les effets indésirables sur l'homme, les animaux et l'environnement.

Interdire la publicité pour les produits phytosanitaires destinés aux amateurs.

► Renforcer la performance sanitaire

Réduire les coûts de production en utilisant les médicaments vétérinaires de manière plus ciblée.

Renforcer la lutte contre la résistance aux antibiotiques, notamment par l'encadrement des pratiques commerciales relatives aux médicaments vétérinaires (encadrement de la prescription des antibiotiques critiques, encadrement des pratiques commerciales contre l'incitation à la vente, renforcement des sanctions).



PRIORITÉ À LA JEUNESSE

La loi d'avenir s'inscrit dans cette priorité gouvernementale pour répondre à l'enjeu majeur du renouvellement des générations en agriculture, à la rénovation des enseignements dispensés aux futurs agricultrices et agriculteurs et professionnels de l'agroalimentaire. La politique de l'alimentation sera recentrée et tout particulièrement ciblée au bénéfice des **générations futures**.

► Une politique de l'installation rénovée et renforcée

Faciliter l'installation des jeunes **hors cadre familial** et l'installation **progressive**.

Faciliter et encourager la transmission et l'accès au métier d'agriculteur grâce au **contrat de génération adapté au secteur agricole**.

► Une politique de l'alimentation recentrée dans ses objectifs

Faire de la jeunesse une priorité de la politique de l'alimentation et favoriser l'éducation à l'alimentation dans le cadre scolaire car c'est dès le plus jeunes âge que l'action publique est indispensable.

► Les missions de l'enseignement technique et supérieur agricole et vétérinaire adaptées aux nouveaux enjeux

Accomplir la mission éducative, et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et favoriser la promotion sociale :

- avec l'acquisition progressive des diplômes ;
- en développant les ponts entre l'enseignement technique et supérieur agricole.

Assurer aux futurs professionnels de l'agriculture et du secteur agroalimentaire une **formation adaptée et centrée sur les nouveaux défis de la double performance**.

Mieux former les enseignants de demain.

Améliorer la gouvernance de la recherche et de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire avec la **création de l'établissement public national de coopération scientifique agricole et de l'institut vétérinaire de France**.





AGRICULTURE ET SOCIÉTÉ : UN DIALOGUE RÉNOVÉ

La gouvernance du modèle coopératif sera renouvelée et le rôle du médiateur des relations commerciales agricoles renforcé. La circulation de l'information sera également facilitée, notamment à destination du grand public.

À la clé, un **secteur agricole plus transparent** et une action des opérateurs publics et privés plus légitime.

► Un modèle coopératif agricole renouvelé en lien avec la loi sur l'économie sociale et solidaire

Des **associés coopérateurs mieux formés et mieux informés** des activités de leur coopérative et de ses filiales

► Des outils de médiation renforcés

Renforcement du rôle du médiateur des contrats, gage de transparence et d'arbitrage dans les litiges entre fournisseurs et acheteurs, afin de favoriser un meilleur équilibre des relations commerciales en agriculture.

Inscrire dans la loi l'existence d'un médiateur de l'enseignement agricole, pour agir notamment en prévention des situations conflictuelles dans les établissements d'enseignement.

► Transparence des procédures pour les opérateurs publics et privés

Des **autorisations et déclarations d'exploiter**, rendues publiques dans le cadre du **contrôle des structures** et un encadrement des agrandissements excessifs pour préserver l'emploi.

► Meilleure circulation de l'information notamment vers le grand public

Publication de manière systématique des résultats des contrôles effectués dans les établissements alimentaires.

Meilleure protection des salariés « lanceurs d'alertes » pour limiter les risques de fraudes alimentaires.

